

# **DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE**

---

L'École doctorale de science politique de Paris I-Panthéon-Sorbonne inscrit chaque année environ une quinzaine de nouveaux doctorants sous la direction d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur, Professeur(e) ou Directeur-trice de recherche, ou bien maître-sse de conférence ou chargé-e de recherche, ayant passé leur habilitation à diriger des recherches (HDR).

Les doctorants sont accueillis dans l'une des deux unités de recherche de l'école : le Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP) et l'Institut des Mondes Africains (IMAF). Ils bénéficient de l'encadrement scientifique de ces laboratoires et peuvent en suivre les séminaires, assister à leurs colloques ou à leurs journées d'études et participer à leurs enquêtes collectives.

L'École organise une formation doctorale composée d'enseignements obligatoires et facultatifs, validée à hauteur de 20 ECTS sur 3 années.

La formation des doctorants repose sur plusieurs instruments:

- Un colloque annuel organisé par les doctorants.
- Des ateliers méthodologiques
- Le séminaire général
- L'offre de séminaire et de formation des laboratoires, du collège des Écoles doctorales de Paris I et du Labex TEPSIS.

Pour définir une thèse de science politique, on peut reprendre ces recommandations de la section du Conseil National des Universités (CNU)

« La valeur scientifique d'un travail de doctorat se mesure au regard de divers éléments : l'originalité du sujet traité et son positionnement dans la recherche en science politique, la pertinence des hypothèses avancées, la solidité de la problématique guidant la démonstration (la « thèse de la thèse », la cohérence du développement, l'intérêt du cadre théorique mobilisé, la qualité des données empiriques recueillies, la qualité des méthodes d'investigation et d'interprétation utilisées (qu'elles soient qualitatives, quantitatives, ou mixtes) ou encore l'étendue des sources bibliographiques, leur présentation et leur classement. » (CNU – Rapport annuel d'activité 2012).

## Infos pratiques

**Composante :** UFR 11 : Science Politique

**Crédits ECTS :** 180

**Campus :** Centre Sorbonne

## Présentation

L'École doctorale de science politique de Paris I-Panthéon-Sorbonne inscrit chaque année environ une quinzaine de nouveaux doctorants sous la direction d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur, Professeur(e) ou Directrice de recherche, ou bien maître-esse de conférence ou chargé-e de recherche, ayant passé leur habilitation à diriger des recherches (HDR).

Les doctorants sont accueillis dans l'une des deux unités de recherche de l'école : le Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP) et l'Institut des Mondes Africains (IMAF). Ils bénéficient de l'encadrement scientifique de ces laboratoires et peuvent en suivre les séminaires, assister à leurs colloques ou à leurs journées d'études et participer à leurs enquêtes collectives.

L'École organise une formation doctorale composée d'enseignements obligatoires et facultatifs, validée à hauteur de 20 ECTS sur 3 années.

La formation des doctorants repose sur plusieurs instruments:

- Un colloque annuel organisé par les doctorants.
- Des ateliers méthodologiques
- Le séminaire général
- L'offre de séminaire et de formation des laboratoires, du collège des Écoles doctorales de Paris I et du Labex TEPSIS.

Pour définir une thèse de science politique, on peut reprendre ces recommandations de la section du Conseil National des Universités (CNU)

« La valeur scientifique d'un travail de doctorat se mesure au regard de divers éléments : l'originalité du sujet traité et son positionnement dans la recherche en science politique, la pertinence des hypothèses avancées, la solidité de la problématique guidant la démonstration (la « thèse de la thèse », la cohérence du développement, l'intérêt du cadre théorique mobilisé, la qualité des données empiriques recueillies, la qualité des méthodes d'investigation et d'interprétation utilisées (qu'elles soient qualitatives, quantitatives, ou mixtes) ou encore l'étendue des sources bibliographiques, leur présentation et leur classement. » (CNU – Rapport annuel d'activité 2012).

## Organisation

### Membres de l'équipe pédagogique

#### Clarence PAUL

Responsable administrative de l'école doctorale

## Admission

### Conditions d'accès

Vous souhaitez poursuivre vos études et préparer un doctorat en science politique au sein de notre école doctorale.

Conditions d'accès au doctorat (Arrêté du 25 mai 2016)

Etre titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche et d'une maîtrise suffisante de la science politique.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience.

1/L'admission nécessite en tout premier lieu l'accord d'un.e directeur.trice qui s'engage à diriger votre travail sur la base de votre projet de thèse.

ATTENTION: Les candidats au doctorat titulaires ou en cours d'obtention d'un Master ou équivalent dans une discipline autre que la science politique sont invités à prendre contact avec un enseignant habilité à diriger des recherches avant le 2 mai 2019 délai de rigueur.

Par courriel directement (copie à l'école doctorale: edscpo@univ-paris1.fr)

Objet du message: Candidature doctorat 2019\_NOM  
Prénom du candidat

Par courrier à l'attention de l'enseignant.e:

Ecole doctorale de science politique - UFR 11

17 rue de la Sorbonne

75005 Paris

Documents à joindre:

- Lettre de motivation

- Curriculum vitae détaillé

- Copie des relevés de notes et diplômes, traduction le cas échéant

- Mémoire de Master ou travaux scientifiques équivalents

- Pré-projet de recherche (2-3 pages max, problématique, hypothèse de recherche, programme d'enquête, bibliographie etc...)

2/ Déposez votre candidature en ligne

A partir de l'application e-candidat entre le 2 et le 30 septembre 2019 inclus.

téléchargez le récapitulatif et retournez votre dossier complet à l'école doctorale au plus tard mardi 1er octobre 16h00.

Les demandes d'admission seront ensuite examinées par le conseil de l'école doctorale qui se réunira mi-octobre. La décision prendra en compte les notes obtenues, la qualité du mémoire de recherche et l'intérêt et la faisabilité du projet.

L'avis du conseil de l'école vous sera notifié par courriel.

# Programme

Doctorat en Science Politique